

S.V.A. Jean Rozé

SAS au capital de 1 111 200 euros
Siège social :
Rue victor Baltard - BP 90237
35502 VITRÉ Cedex
Téléphone 02 99 74 65 94
Télécopie 02 99 74 78 00

Siren 775591563 RCS Rennes - APE 1011 Z
TVA INTRACOM FR 05 775591563

Site de Trémoré :
Les Gaboriaux
22230 TREMOREL

PORELIA
ZA Du Drevors - BP 7
29190 PLEYBEN

tél : 02-96-25-30-30
fax : 02-96-25-30-20

le 17/12/14,

Objet : sensibilisation au remplissage de l'Information sur le Chaîne Alimentaire sur les bons UNIPORC

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, nous tenons à vous sensibiliser sur un aspect d'une très grande importance à la fois pour la santé des consommateurs et pour l'impact possible sur la filière viande porcine en cas d'incident.

L'Information sur la Chaîne Alimentaire (ICA) :

Sur le bon d'enlèvement des animaux, la partie concernant l'ICA est une obligation réglementaire. Si celle-ci n'est pas complétée, cela constitue une non-conformité réglementaire et les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) peuvent décider d'établir une amende de 5^{ème} catégorie (1500€ par anomalie et 3000€ si récidive). Au niveau de l'abattoir, nous avons l'obligation de transmettre aux services de la DDPP toute anomalie. Une ICA non complétée constitue une anomalie. **Les services officiels ont donc la possibilité d'adresser un procès verbal et de saisir sur pied (ou de consigner l'animal) en cas d'ICA non complétée.**

Le 12 décembre dernier, nous avons reçu un courrier de la DDPP nous informant qu'à partir du 1^{er} janvier 2015, les lots de porcs qui se présenteront à l'abattoir avec un bon Uniporc qui n'est pas ou mal complété par l'éleveur devront être mis de côté et ne pourront être autorisés à l'abattage par le vétérinaire officiel qu'après réception d'un document conforme. Cette disposition aura des incidences autant pour vous (lots consignés) que pour l'organisation de nos abattages.

Dans notre logique de partenariat, nous tenions donc à vous communiquer ces informations. Pour toute question, n'hésitez pas à interroger votre interlocuteur habituel de la SVA Jean ROZE.

Nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer nos sincères salutations et nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Liselle MENARD

Service Développement Durable, Qualité, Environnement



Pièce jointe :

- Copie du courrier envoyé par la DDPP à l'abattoir
- Document d'information pour le remplissage de l'ICA sur les bons UNIPORC